



ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

**Le lundi, 19 septembre 2016
à 19h30**

1. **Ouverture de la séance**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Période de questions**
4. **Procès-verbaux**
 - 4.1 Adoption du procès verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2016
5. **Administration générale, greffe, affaires juridiques**
 - 5.1 Proclamation des journées de la culture
 - 5.2 Acquisition des lots 3 640 483 et 3 640 511 du cadastre du Québec situés dans le secteur de la rue de la Bergère
 - 5.3 Acquisition des lots 3 640 548 et 3 640 559 du cadastre du Québec situés dans le secteur de la rue de la Bergère
 - 5.4 Acquisition de l'immeuble situé au 390, rue Laberge
 - 5.5 Demande de dérogation – heures d'ouverture dans les établissements de restauration et de commerces de détail – Événement de clôture des Fêtes du 350^e
6. **Finances municipales**
 - 6.1 Publication du Programme triennal des immobilisations
7. **Ressources humaines**
 - 7.1 - - -

8. **Loisirs et bibliothèques**

8.1 Octroi du contrat suivant :

8.1.1 SA-332-LO-16 Aménagement d'un parc de planche à roulettes
au centre-ville

9. **Infrastructures et gestion des eaux**

9.1 Dépôt d'une demande à la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu afin d'obtenir l'autorisation d'effectuer des travaux de pavage dans les rues Fernet et des Colonnes

9.2 Approbation des priorités de développement – 2017 à 2019

10. **Toponymie et circulation**

10.1 - - -

11. **Travaux publics**

11.1 - - -

12. **Sécurité publique**

12.1 - - -

13. **Urbanisme**

13.1 Étude et décision relatives à diverses demandes de dérogation mineure

13.1.1 DDM-2012-2790 (retour) – Monsieur Étienne Fournier – Immeuble situé au 149, 1^{re} Avenue

13.1.2 DDM-2016-3790 – Monsieur Francis Trudeau – Immeuble situé au 237, rue Amelia-Bowman

13.1.3 DDM-2016-3791 – « Thomas & Betts ltée » - Immeuble situé au 100, rue Longtin

13.2 Étude et décision relatives à diverses demandes de modification à la réglementation d'urbanisme

13.2.1 MRU-2016-3767 – Zones H-5031 et C-5046 situées dans le secteur de la route 133

13.2.2 MRU-2016-3779 – Zone H-2548 située dans le secteur des rues Moreau et des Plaines

13.3 Retrait du règlement n° 1457

13.4 Adoption du premier projet du règlement suivant :

13.4.1 Règlement n° 1505

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but :

- d'agrandir la zone H-5053, à même une partie de la zone H-5006, afin d'autoriser les classes d'usages unifamiliale, bifamiliale et trifamiliale sur la rue Beauvais, et de modifier la grille des usages et normes de manière à :
- autoriser la structure des suites juxtaposées pour les habitations bifamiliales ;
- réduire les marges arrière minimales à 7,5 mètres au lieu de 8 mètres ;
- réduire le nombre d'étages minimum à 1 étage au lieu de 2 pour les habitations bifamiliales ;
- réduire la hauteur minimale à 4 mètres au lieu de 6 mètres pour les habitations unifamiliales et bifamiliales ;
- réduire la profondeur minimale d'un bâtiment principal à 8,5 mètres au lieu de 10 mètres pour les habitations bifamiliales ;
- réduire la superficie de plancher minimale du bâtiment principal à 170 mètres carrés au lieu de 200 mètres carrés pour les habitations bifamiliales ;
- réduire la largeur minimale d'un lot intérieur à 15 mètres au lieu de 18 mètres pour les habitations unifamiliales ;
- réduire la profondeur minimale d'un lot à 30 mètres au lieu de 41 mètres pour toutes les typologies de bâtiment ;
- réduire la superficie minimale d'un lot à 450 mètres carrés au lieu de 760 mètres carrés pour les habitations unifamiliales ;
- réduire la superficie minimale d'un lot à 540 mètres carrés au lieu de 760 mètres carrés pour les habitations bifamiliales et trifamiliales.

Ces zones sont délimitées par le boulevard d'Iberville, l'autoroute 35 et la rue Hélène. »

13.5 Appui à diverses demandes d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec

13.5.1 Appui à une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec – « Développement immobilier Messina inc. » - Lot 3 091 003 du cadastre du Québec

13.5.2 Appui à une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec – Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu – Partie du lot 3 243 999 du cadastre du Québec

13.5.3 Appui à une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec - ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports – Partie des lots 3 640 803, 3 641 123, 3 643 344, 3 890 291, 4 090 560 et 5 259 947 du cadastre du Québec

14. **Transport et mobilité urbaine**

14.1 Autorisation de vol en basse altitude dans le cadre de la parade de graduation des Forces armées canadiennes

15. **Avis de motion**

15.1 **Règlement n° 1505**

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but :

- d'agrandir la zone H-5053, à même une partie de la zone H-5006, afin d'autoriser les classes d'usages unifamiliale, bifamiliale et trifamiliale sur la rue Beauvais, et de modifier la grille des usages et normes de manière à :
- autoriser la structure des suites juxtaposées pour les habitations bifamiliales ;
- réduire les marges arrière minimales à 7,5 mètres au lieu de 8 mètres ;
- réduire le nombre d'étages minimum à 1 étage au lieu de 2 pour les habitations bifamiliales ;
- réduire la hauteur minimale à 4 mètres au lieu de 6 mètres pour les habitations unifamiliales et bifamiliales ;
- réduire la profondeur minimale d'un bâtiment principal à 8,5 mètres au lieu de 10 mètres pour les habitations bifamiliales ;
- réduire la superficie de plancher minimale du bâtiment principal à 170 mètres carrés au lieu de 200 mètres carrés pour les habitations bifamiliales ;
- réduire la largeur minimale d'un lot intérieur à 15 mètres au lieu de 18 mètres pour les habitations unifamiliales ;
- réduire la profondeur minimale d'un lot à 30 mètres au lieu de 41 mètres pour toutes les typologies de bâtiment ;
- réduire la superficie minimale d'un lot à 450 mètres carrés au lieu de 760 mètres carrés pour les habitations unifamiliales ;
- réduire la superficie minimale d'un lot à 540 mètres carrés au lieu de 760 mètres carrés pour les habitations bifamiliales et trifamiliales.

Ces zones sont délimitées par le boulevard d'Iberville, l'autoroute 35 et la rue Hélène. »

15.2 **Règlement n° 1513**

« Règlement modifiant le règlement n° 0200 relatif au traitement des membres du Conseil municipal, tel que modifié par les règlements n^{os} 0666 et 1229 »

16. **Règlements**

16.1 **Règlement n° 1506**

« Règlement autorisant des travaux de construction d'infrastructures municipales dans la rue Théodore-Bécharde et le prolongement de la voie de service du chemin Saint-André, incluant la relocalisation d'un chemin d'accès, décrétant une dépense n'excédant pas 3 000 000 \$ et un emprunt à cette fin »

16.2 **Règlement n° 1510**

« Règlement modifiant le règlement numéro 1228, tel que modifié par les règlements nos 1376 et 1442, relatif au programme d'aide financière pour l'utilisation des couches hygiéniques réutilisables, de façon à prévoir que ledit programme s'applique au service de location de couche et à augmenter l'enveloppe budgétaire pour les années 2016, 2017 et 2018 »

17. **Dépôt de documents au Conseil municipal**

17.1 Procès-verbal des séances ordinaire et extraordinaire du Comité exécutif tenues respectivement les 10 août et 1^{er} septembre 2016

17.2 Registre cumulatif des contrats accordés par le comité exécutif et par les fonctionnaires à qui de tels pouvoirs ont été attribués pour la période de février 2016 à août 2016

17.3 Dépôt du second état comparatif des revenus et charges pour l'exercice financier 2016 vs l'exercice financier 2015, réalisés en date du 31 juillet

18. **Correspondance**

19. **Période de questions**

20. **Communications des membres du Conseil municipal au public**

21. **Levée de la séance**